

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 17 décembre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 124 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYEL - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Jean-Jacques BONToux - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Eugène BOUJOT - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Michelle EMERY - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Samia GHALI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard GUARINO - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - Patrick MAGRO - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - René OLMETA - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT représenté par Maxime TOMMASINI - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Marie-Françoise PALLOIX - Benjamin CHAPPE représenté par Didier MAURY - Eric DIARD représenté par Pierre PENE - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Janine ECOCHARD représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Monique ENGELHARD représentée par Jean-Claude GUERAUD - Claude FRIGANT représenté par Marie-Thérèse FOURNIER - Claude GALLIZIA représenté par Christyane PAUL - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Alain LAURENS représenté par Samia GHALI - Eric LE DISSES représenté par Robert HABRANT - Marie-Yves LE DRET représenté par Frédéric DUTOIT - Bernard LIEBGOTT représenté par Marc BERNARD - Jean-François MATTEI représenté par Robert ASSANTE - Nabil M'RAD représenté par Christian RAYNAUD - Pierre-François PAOLACCI représenté par Monique ROBINEAU - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Claudine SOLERIEU représentée par Lucien MERLENGHI - Guy TEISSIER représenté par Didier GARNIER - Claude VILLANI-LEONI représenté par Michel FORNERIS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Valérie BOYER - Jean-Claude IMBERT - Mourad KAHOUL - Michèle LARIVIERE - André MALRAIT - André VARESE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 018-1124/07/CC

■ Nomenclature des emplois : ajustement

DGRH 07/515/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2005, deux assistantes de service social sont mises à disposition de MPM par la Ville de Marseille, à raison de 50% de leur temps chacune, sur la base d'une convention.

La division Santé, au sein de la DGRH, s'est à présent structurée de façon à prendre en charge l'ensemble des missions qui lui incombent. Aujourd'hui, pour répondre aux besoins d'un établissement comme MPM, il apparaît nécessaire de le doter des services d'un assistant social à temps complet, qui lui soit propre et entièrement dédié.

Aussi, il convient de transformer un poste budgétaire de catégorie B (filière technique, contrôleur) en emploi d'assistant territorial socio-éducatif (filière sociale) pour procéder au recrutement d'un assistant socio-éducatif.

Par ailleurs, par délibération du 24 novembre 2000, le Conseil Communautaire a autorisé la création des emplois constituant la première nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine.

Depuis cette date, diverses délibérations ont été adoptées en vue d'ajuster la nomenclature aux évolutions et besoins de MPM, ainsi qu'aux modifications intervenues dans la situation même de ses agents.

Ces délibérations successives ont conduit à fixer le nombre global de postes budgétaires de droit public à 3838 par délibération du Conseil de Communauté du 18 décembre 2006 et permis de faire de la nomenclature des emplois un véritable outil de suivi des postes budgétaires et des effectifs.

Il convient aujourd'hui d'ajuster à nouveau cette nomenclature pour prendre en compte les promotions qui interviendront à la suite de la CAP du 11 décembre 2007, ainsi que les nominations enregistrées après réussite aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale.

Le Comité Technique Paritaire, dans sa séance du 10 décembre 2007, est saisi pour avis sur ces ajustements.

Le tableau constituant l'annexe du présent rapport met en évidence les transformations d'emplois ainsi opérées par rapport au dernier état de la nomenclature, en date du 19 novembre 2007. Si aucune modification n'intervenait d'ici la fin de l'année 2007, ce tableau serait considéré comme arrêté au 31 décembre 2007, en vue d'être annexé, conformément à la réglementation, au compte administratif pour l'année 2007.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Communes ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 34 ;
- La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, notamment en son article 64 ;
- Les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois des filières administrative, technique, culturelle et sociale de la fonction publique territoriale ;
- Les délibérations successives du Conseil de Communauté relatives à la nomenclature des emplois de la Communauté Urbaine, et notamment celle du 19 novembre 2007.

Sur le rapport du Président,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de procéder à la transformation (suppression-crétation) d'un emploi de contrôleur de travaux (filiale technique, catégorie B) en emploi d'assistant territorial socio-éducatif (filiale sociale, catégorie B) pour procéder au recrutement d'un assistant de service social au cours de l'année 2008 ;
- Qu'il est nécessaire d'ajuster la nomenclature des emplois pour prendre en compte les promotions qui interviendront comme suite à la CAP du 11 décembre 2007, ainsi que les nominations enregistrées après réussite aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

Décide :

Article 1^{er} :

Est autorisée la transformation (suppression-crétation) d'un emploi de contrôleur de travaux (filiale technique, catégorie B) en emploi d'assistant territorial socio-éducatif (filiale sociale, catégorie B), pour procéder au recrutement d'un assistant de service social au cours de l'année 2008.

Article 2 :

Sont autorisés les ajustements de la nomenclature d'emplois, tels que prévus dans le tableau figurant en annexe de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la mise en place de ces emplois sont inscrits au budget 2005 de la Communauté Urbaine, Fonction 20, Sous Politique A 510, chapitre 12, « charges de personnel et frais assimilés », natures correspondantes.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN